SANTÉ PUBLIQUE :

VAPOTAGE

Saviez-vous que...

Vapoter peut être utile pour cesser de fumer la cigarette mais comporte des risques?

Faculté de pharmacie
Université de Montréal

100 ans d'excellence

- Les cigarettes électroniques sont composées de substances chimiques (jusqu'à 10) telles que des arômes, parfois de la nicotine, du polyéthylène glycol et/ou du glycérol (glycérine végétale).
- Le liquide est soumis à une chaleur (contrairement à la combustion pour une cigarette traditionnelle) qui transforme le liquide en vapeur.
- Contrairement à la cigarette « traditionnelle », le vapotage est associé à une moins grande quantité de substances chimiques potentiellement cancérigènes contenues dans le tabac (jusqu'à 7000 avec le tabac contre une dizaine pour le vapotage).
- Des experts ont étudié le vapotage (e-cigarette avec nicotine) comme mesure pour cesser de fumer. Cette mesure s'est avérée efficace, mais près de 80% des sujets utilisaient encore la cigarette électronique 1 an plus tard.
- Des enjeux de santé publique ont récemment été soulevés avec des rapports d'effets indésirables, c'est pourquoi santé Canada stipule que :
    - Le vapotage peut exposer la personne à des substances chimiques causant des dommages aux poumons ;
    - Le vapotage de produits contenant de la nicotine peut aussi être associé à une dépendance (ce sont les autres composantes chimiques qui causeraient le cancer, et non pas la nicotine) ;
    - Les risques pour la santé à long terme des produits de vapotage en plus de ceux associés à l'exposition à la vapeur secondaire ne sont pas bien connus, bien qu'ils semblent moindres que ceux associés au tabagisme.

Références : https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/vapotage.html

réf : NEJM2019; https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMoa1808779).

Pour consulter les mises en garde récentes de santé Canada : http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2019/70919a-fra.php